

PROCES-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU SAMEDI 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars, le Conseil municipal dûment convoqué le mardi 17 mars 2026 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire.

Monsieur Jacques BISCH, doyen d'âge de l'assemblée ouvre la séance à 10H20 procède à l'appel :

Présent(e)s : M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Rudy ACCOSSATO, Mme Emmanuelle FERNANDEZ, M. Sami BADER, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Didier DAVID, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Fabienne BERMOND, M. Fabien BONNAFOUX, Mme Chantal CARRIE, M. Thomas KLEMM, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, M. Christophe CERVI, Mme Nathalie ROUX, M. Nicolas RIVOALLAN, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, M. Jacques BISCH, Mme Sophie BOURNOT, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Gilles UGOLINI, Mme Lina BEN HAMIDA, M. Tony MARRAFFA, Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA, M. Alex FERRERO, Mme Lydia PEREZ, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Angela GALIERA, M. Eric ROLIN, Mme Oriana BIRELLI

Excusé(e)s et représenté(e)s : /

Absent(e)s excusé(e)s : /

Secrétaire de séance : Madame Lina BEN HAMIDA

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 33

ORDRE DU JOUR

- 1 - Installation du Conseil municipal - Election du Maire
 - 2 – Détermination du nombre des adjoints à élire
 - 3 – Election des Adjoints
 - 4 - Lecture de la charte de l' élu local
 - 5 - Détermination du tableau du Conseil municipal
-

Monsieur BISCH :

D'abord, je vous souhaite la bienvenue à tous dans la maison commune. En ma qualité de doyen d'âge des membres présents du Conseil municipal en vertu de l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales, je prends donc la présidence de l'Assemblée. Je vais procéder à l'appel nominal des membres du conseil.

Monsieur BISCH procède à l'appel.

Monsieur BISCH :

Je constate que 33 conseillers sont présents et que le quorum est atteint selon l'article L2121-17 du CGCT.

~~~~~

### **Monsieur BISCH :**

Je déclare la séance du Conseil municipal d'installation ouverte. Je proclame les résultats des élections du 22 **(15)** mars 2026 à partir du procès-verbal de recensement général établi le soir des élections. La liste Trinité d'abord menée par madame Isabelle Martello a obtenu 1329 suffrages exprimés. La liste Toujours ensemble menée par monsieur Ladislas Poski a obtenu 2849 suffrages exprimés.

Je déclare les nouveaux conseillers municipaux installés dans leur fonction. Selon l'usage républicain, je propose de désigner madame Ben Hamida, benjamine de cette assemblée, en qualité de secrétaire en vertu de l'article L 2121 15- du CGCT. Avant de procéder aux formalités, je tiens à dire en ma qualité de doyen d'âge de notre assemblée que je suis honoré de présider ce Conseil municipal d'installation. Elu pour la première fois en 2001, cela fait donc un quart de siècle que je suis au service des Trinitaires et je souhaite remercier monsieur le Maire pour la confiance qu'il m'accorde encore aujourd'hui. Sous le regard de Marianne et sous le drapeau national, cette élection fait de chacun de nous le serviteur d'une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, sans distinction de race ou de religion, comme le dit justement l'article n°1 de la Constitution.

~~~~~

Délibération n°1 - Installation du Conseil municipal - Election du Maire

Monsieur Bisch :

Nous allons à présent procéder à l'élection du Maire. Je rappelle à l'assemblée que la première séance du Conseil municipal qui suit les élections portant renouvellement général du Conseil municipal est consacrée à l'élection du Maire et des adjoints. Ainsi, j'invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Je vous rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Je donne lecture des articles du code général des collectivités territoriales qui encadrent cette procédure. Articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7.

Article L.2122-4 : Le Conseil municipal élit le Maire et ses adjoints parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de plus de 18 ans révolus. Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : Président du Conseil régional, Président du conseil régional et du Conseil départemental. Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles du membre de la Commission européenne, membre du directoire de la banque centrale européenne ou membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et 3^{ème} alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L.2122-5 : Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être Maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situés dans le ressort de leur service d'affectation. La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa. Elle est également opposable à toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Article L.2122-7 : le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

J'invite le Conseil municipal à désigner deux assesseurs pour la constitution du bureau. Ils auront la charge de dépouiller les scrutins qui se dérouleront lors de ce Conseil. J'invite monsieur Polski et madame Martello à désigner un assesseur chacun. Madame Martello, qui désignez-vous ? Madame Birelli . Monsieur Polski, qui désignez-vous ? Je désigne monsieur Bader. Merci. Madame Birelli et Monsieur Bader sont donc nommés assesseurs. Je demande à toutes les personnes membres du bureau de ne pas oublier de signer le procès-verbal qui sera rédigé à la fin de la séance et à ce titre, de ne pas partir avant. Je vous en remercie.

Madame Birelli et Monsieur Bader sont nommés assesseurs

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire. Je demande à l'administration de bien vouloir distribuer à chaque conseiller une enveloppe et un bulletin de vote vierge sur lequel chacun mentionnera le nom du candidat choisi. Je demande à l'assemblée qui se porte candidat à l'élection du Maire.

Monsieur Polski :

Monsieur le Président, je me porte candidat.

Monsieur Bisch :

J'invite désormais les assesseurs à se positionner à côté de l'urne.

Madame Martello :

Oui. Donc je me porte candidate aussi. Je le dis au micro pour les gens de l'extérieur.

Monsieur Bisch :

Je prends acte au nom de l'assemblée de la candidature de monsieur Polski et de madame Martello. J'invite désormais les assesseurs à se positionner à côté de l'urne. Je continue. J'invite chaque conseiller à l'appel de leur nom de se déplacer jusqu'à l'urne prévue et procéder au vote à bulletin secret après m'avoir fait constater en tant que Président que vous n'êtes porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni. Je demande à Madame Ben Hamida, secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel de chaque élu qui devra se rendre à l'urne pour voter.

XXXXXXXXXX

Tous les membres du conseil municipal sont appelés à voter

XXXXXXXXXX

Monsieur Bisch :

À présent que tous les électeurs ont voté, je demande aux assesseurs de procéder au dépouillement des bulletins de vote. J'informe les membres du bureau que les bulletins et les enveloppes déclarés nuls ou en application de l'article L.66 du code électoral doivent sans exception être signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annulation.

Monsieur Bader :

33

XXXXXXXXXX

Les assesseurs, madame Oriana Birelli et monsieur Sami Bader procèdent au dépouillement.

XXXXXXXXXX

Monsieur Bisch :

Résultat du scrutin : Nombre de conseillers présents n'ayant pas participé au vote : zéro. Nombre de votants 33 - nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0 - suffrage blanc 0 - suffrages exprimés 33 - majorité absolue 17 - madame Martello a obtenu 5 voix. Monsieur Polski a obtenu 28 voix.

Vote du Conseil : Madame Martello a obtenu 5 voix – Monsieur Polski a obtenu 28 voix

Monsieur Ladislas Polski est proclamé Maire de La Trinité

XXXXXXXXXX

Monsieur Bisch :

Monsieur Ladislas Polski est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions. Je vais procéder à la remise de l'écharpe tricolore. A présent, je passe la présidence au nouveau Maire, Monsieur Ladislas Polski.

Monsieur le Maire :

Monsieur le doyen d'âge, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, mesdames et messieurs, en ce moment où j'ai l'honneur de revêtir à nouveau l'écharpe tricolore, je veux d'abord exprimer ma gratitude pour les Trinitaires qui ont par leur vote, manifesté massivement leur confiance à la liste que je conduisais. Qu'ils

sachent combien je mesure la responsabilité qu'ils me donnent et combien avec mon équipe nous nous sentons redevables de ce nouveau mandat qu'ils nous confient, de tous ces encouragements, ces sourires au coin de la rue, ces messages reçus, ces soutiens témoignés et confirmés si fortement par le vote de dimanche. Merci aux citoyens présents ce jour. La salle n'est pas assez grande pour les contenir. Au-delà même de ces Trinitaires si nombreux qui nous ont témoigné leur confiance, je serai Maire au service de tous les Trinitaires. Je veux remercier mes colistiers d'hier et d'aujourd'hui, saluer les élus qui rendent aujourd'hui leur mandat après avoir travaillé pour le bien commun et accueillir ceux qui arrivent avec enthousiasme et sens des responsabilités. Je serai garant de la conscience que doivent avoir les élus, d'être là pour servir et rendre des comptes aux citoyens. Cette équipe à la fois expérimentée et renouvelée, rassemblée par des valeurs communes et nos engagements. J'adresse mes salutations républicaines aux élus de la liste adverse et je leur tends la main pour qu'ils sachent travailler dans un esprit constructif comme des femmes et des hommes de bonne volonté au service des Trinitaires. Je remercie les agents communaux pour leur travail qui fait honneur à la République de proximité qu'est l'action communale. Rien de ce que nous avons fait n'aurait pu l'être sans eux et sans la contribution du directeur général des services fonctionnaire exceptionnel dont l'intelligence n'a d'égale que le dévouement au bien public. À titre personnel, je remercie de tout mon cœur l'équipe de mon cabinet de Maire. Il y a 6 ans, au cœur de l'épidémie de Covid-19, la séance d'installation du Conseil municipal reportée de plusieurs semaines comme partout dans le pays, avait dû se tenir sans public et en dehors de l'Hôtel de Ville sous la tente plus aérée du chapiteau municipal. Cette séance solennelle peut aujourd'hui se tenir dans la salle du Conseil dans ce bâtiment construit en 1862 pour être dans ce village qui était à l'époque La Trinité-Victor à la fois la mairie et l'école communale. Cet Hôtel de Ville a depuis accueilli successivement 22 maires de La Trinité dont je salue la mémoire et l'action. Ce bâtiment de la mairie a été le cadre de tant de moments de vie quotidienne pour les citoyens de la commune. Combien de conseils municipaux houleux, combien de mariages heureux s'y sont tenus. Combien de Trinitaires depuis 164 ans ont franchi la porte de cette maison commune selon l'expression consacrée, utilisée depuis la Révolution à une époque où Jean-Dominique Blanqui, Trinitaire né à l'ombre des oliviers du vieux chemin de Laghet, devint le premier député des Alpes Maritimes et monta à Paris pour demander le rattachement du Comté de Nice à la France. C'est aussi devant le bâtiment où nous sommes que fut proclamée la libération de La Trinité le 28 août 1944. Et c'est ici que s'arrêta le Général de Gaulle lui-même, au début des années 1960, pour saluer les Trinitaires rassemblés. Si j'évoque aujourd'hui ces moments du passé, c'est pour rappeler que La Trinité, comme ses oliviers séculaires, est enracinée dans un passé qu'il nous faut connaître pour agir dans le présent et préparer l'avenir. Je me souviens quant à moi, du jour où j'ai siégé pour la première fois dans cette salle comme jeune conseiller municipal, c'était le 21 mars 2008, il y a 18 ans, jour pour jour par une matinée de printemps semblable à celle-ci. Mon fils aîné allait naître quelques semaines plus tard. 18 ans après, il s'apprête à devenir un citoyen électeur. Autorisez-moi à saluer ma famille, mon épouse, ma fille et mes deux fils qui m'accompagnent et inspirent ma vie de père de famille, de médecin, de citoyen et d'élus. Autorisez-moi à honorer mes parents et à convoquer dans ce moment particulier, comme il y a 6 ans, la mémoire de mon grand-père René Polski, résistant français dont la référence est à la source de mon engagement. En nous inclinant devant ceux qui nous ont précédés, nous donnons un cap à l'avenir. Car c'est de cet avenir qu'il est question aujourd'hui et c'est cet avenir qu'il nous appartient de préparer pour La Trinité et les Trinitaires. Le mandat qui s'est achevé a été celui du redressement. En tous domaines, nous nous sommes battus pour que La Trinité relève la tête. Nous avons donné priorité à l'éducation pour permettre aux enfants de La Trinité de trouver demain leur place dans la société par la connaissance et par le travail. Nous avons travaillé pour garantir la sécurité qui est la première de toutes les libertés. Nous avons obtenu une grande victoire au Conseil constitutionnel contre une injustice fiscale faite aux Trinitaires, redressé les finances, redonné de la vie par des festivités toute l'année, construit la Stella que nous inaugurerons ce printemps à l'occasion de la Sainte-Trinité, accompagné notre jeunesse, soutenu nos associations et nos clubs sportifs, embelli et sécurisé la ville, préservé notre patrimoine, maîtrisé l'urbanisme, obtenu le lancement du projet de ligne 5 du tramway pour La Trinité, empêché l'installation d'un centre de rétention administrative, accueilli de nouveaux commerces, ramené le service des cartes d'identité, renforcé les services publics, associé les Trinitaires aux décisions importantes en créant le conseil consultatif et en organisant partout des réunions de quartier. Nous poursuivrons dans cette voie pour la sécurité, pour l'éducation et la jeunesse, pour le sport et la culture, pour l'embellissement de notre ville, pour la circulation, les transports et les commerces, pour la santé et la solidarité, pour que chaque Trinitaire se sente réellement écouté. Nous allons consolider ce que nous avons

fait, protéger et faire vivre La Trinité et nous nous battons à chaque fois que cela sera nécessaire comme nous avons su démontrer que nous en étions capables pour défendre les intérêts de La Trinité et des Trinitaires. Nous le ferons avec deux exigences : l'esprit de rassemblement et la confiance dans l'avenir. Nous le ferons avec une boussole, celle des valeurs de l'humanisme républicain français dans notre nation à montrer le chemin dans l'histoire et que les Français ont en partage : Liberté, Egalité, Fraternité, laïcité, non pas en concept abstrait, mais comme inspiration de l'action que nous mènerons dans tous les domaines de la vie quotidienne des Trinitaires. Dans un monde si incertain, dans notre pays parfois si fracturé, La Trinité est un îlot de tranquillité : sachons préserver et faire vivre toujours ensemble ce petit bout de France que nous aimons où les oliviers enracinés depuis des siècles continuent de donner des fruits d'espoir.

Vive La Trinité, vive la République et vive la France. Merci à tous.

Je donne la parole à madame Martello si elle le souhaite. Vous avez la parole madame.

Madame Martello :

Bonjour à l'assemblée, bonjour aux personnes qui sont à l'extérieur. Je vais dire un petit mot au nom de la liste La Trinité d'abord que j'ai eu l'honneur de conduire lors des dernières élections municipales et je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui nous auront soutenu, qui ont soutenu notre projet et qui nous ont accordé leur confiance. Je remercie également les colistières et les colistiers de s'être engagés à mes côtés car cette vertu qui consiste à avoir le courage de s'exposer dans le combat politique devient de plus en plus rare. Pour preuve, les élections municipales ont donné lieu à un record inquiétant. Sur les 35000 communes de France, 24000, je dis bien 24000 communes, soit 68 % des communes françaises n'ont proposé à leurs électeurs qu'une seule liste. Cette réticence à s'engager qui est l'expression d'une perte de confiance dans la démocratie et d'un rejet de la politique s'exprime dans les urnes. Hormis pour le cas exceptionnel de 2020 et de la période Covid que vous avez évoquée, le taux d'abstention ne cesse d'augmenter depuis 1977 et il est devenu exponentiel depuis 2001 et l'abstention est devenue le plus ample parti politique en France, 42 % à La Trinité. Et pour en revenir à La Trinité, il fallait effectivement du courage et de la détermination pour présenter une liste. Je rappelle que des plaintes ont été déposées par nous et des signalements effectués à la préfecture à la suite de manœuvre visant à saboter notre campagne et à influencer le bon déroulement du scrutin. Il semble que certaines personnes, je ne vise personne nommément à ce stade, auraient bien voulu qu'ici aussi il n'y ait qu'une seule liste. Je ne conteste pas le résultat des urnes. Je le répète, je ne conteste pas le résultat des urnes, mais j'en rappelle le contexte et les circonstances. À titre d'exemple, je rappelle que nous avons vu une sénatrice, madame Estrosi-Sassone, venir faire campagne pour le Maire sortant lors des vœux à la population. Mais cela ne se reproduira plus puisque la métropole va changer de majorité et que des élections sénatoriales étant le fait des grands électeurs, les choses vont changer à ce niveau aussi en septembre prochain et le Maire de La Trinité devra aller chercher alors d'autres soutiens. Pour terminer, je réaffirme que notre groupe la Trinité d'abord, car c'est d'abord une équipe dont il s'agit et non de ma seule personne, continuera à s'investir pour veiller aux intérêts de la commune et des Trinitaires. Nous prendrons donc toute notre part dans l'opposition avec sérieux, vigilance et engagement. Nous présentons nos félicitations républicaines à l'ensemble des membres de ce conseil municipal. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci madame.

~~~~~

**Délibération n°2 - Détermination du nombre des adjoints à élire**

**Monsieur le maire :**

Il convient à présent d'examiner la délibération n°2 qui détermine le nombre des adjoints à élire. J'invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints et en application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 9

adjoints au Maire au maximum. Je rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 9 adjoints. Au vu de ces éléments, je propose au conseil municipal de fixer à 9 le nombre des adjoints au Maire de la commune. Nous allons procéder au vote. Je vais demander si des listes se présentent. Quant à moi, je présente la liste de la majorité municipale et je propose que soit Première adjointe madame Rosalba Nicoletti-Dupuy, 2<sup>ème</sup> adjoint monsieur Didier David, 3<sup>ème</sup> adjoint madame Emmanuelle Fernandez. Ah pardon, excusez-moi, je suis allé vite en besogne. Nous voterons tout à l'heure sur la liste des adjoints, mais là il s'agit simplement de voter sur le nombre. Qui s'oppose au nombre de 9 adjoints ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Bien, il y aura donc neuf adjoints.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*030303030303*

### **Délibération n°3 – Election des Adjoints**

#### **Monsieur le Maire :**

Et je passe à la délibération n°3 et je reviens à mes moutons en listant les neuf adjoints que je propose au nom de la majorité municipale. Première adjointe Rosalba Nicoletti-Dupuy, 2<sup>ème</sup> adjoint Didier David, 3<sup>ème</sup> adjointe Emmanuelle Fernandez, 4<sup>ème</sup> adjoint Jean-Paul Genieys, 5<sup>ème</sup> adjointe Marie-Pierre Parini, 6<sup>ème</sup> adjoint Christophe Cervi, 7<sup>ème</sup> adjointe Chantal Carrie, 8<sup>ème</sup> adjoint Thomas Klemm, 9<sup>ème</sup> adjointe Isabelle Depagneux Segaud. Y a-t-il une autre liste qui se présente ? Il n'y en a pas. Je vais donc soumettre cette liste au vote. Elle doit normalement se tenir à bulletin secret obligatoirement. Je proposerai simplement peut-être pour alléger la séance que l'urne circule plutôt que les conseillers municipaux se déplacent. Alors, monsieur le directeur général des services qui va pouvoir faire circuler l'urne et pendant qu'on distribue les bulletins, bien entendu compte tenu du fait qu'il n'y a qu'une seule liste, je propose que la liste qui se présente soit intitulée « majorité municipale ». Et donc je demande aux conseillers municipaux qui souhaitent voter pour cette liste d'inscrire « majorité municipale ». On procède à la distribution des bulletins. Après cette distribution, on procédera à l'appel effectué par madame la secrétaire et à la circulation de l'urne. Je dis bien « majorité municipale ».

*030303030303*

*Tous les membres du conseil municipal sont appelés à voter*

*030303030303*

#### **Monsieur le Maire :**

Je demande aux assesseurs de rejoindre l'urne et je leur demande de bien vouloir procéder au dépouillement.

*030303030303*

*Les assesseurs, madame Oriana Birelli et monsieur Sami Bader procèdent au dépouillement.*

*030303030303*

#### **Monsieur le Maire :**

Je vous prie de vouloir bien vouloir compter les bulletins.

#### **Monsieur BADER :**

33 bulletins. Après dépouillement, 28 bulletins pour la majorité municipale et 5 bulletins blancs.

#### **Monsieur le Maire :**

Je demande aux assesseurs de bien vouloir signer les bulletins blancs. Donc le nombre de conseillers présents à l'appel était de 33, le nombre de votants 33, le nombre de suffrages déclarés nuls de 0, le nombre

de suffrages blancs de 5, le nombre de suffrages exprimés 28, la majorité absolue est à 15. Et donc sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats de la majorité municipale sur la liste conduite par la Première adjointe Rosalba Nicoletti-Dupuy. On peut les applaudir. Je souhaite porter à votre connaissance des délégations que j'attribuerai aux adjoints et conseillers municipaux, même si ça n'est pas une obligation de cette séance, il me semble que nous devons à la connaissance de tous, les délégations que je prendrai par arrêté municipal dans les jours qui suivent. La Première adjointe, madame Rosalba Nicoletti-Dupuy, sera déléguée à l'éducation et au logement. Le deuxième adjoint, monsieur Didier David, sera délégué à la sécurité et à l'état civil. La troisième adjointe Emmanuelle Fernandez sera déléguée à l'environnement, aux mobilités et représentera les intérêts de la commune au sein des assemblées de copropriété. Le 4e adjoint Jean-Paul Genieys continuera d'être l'adjoint aux finances, au marché public et à la prospective. La 5e adjointe, madame Marie-Pierre Parini, sera déléguée aux festivités, au patrimoine et au commerce. Le 6e adjoint Christophe Cervi sera délégué à l'urbanisme. La 7e adjointe Chantal Carrie sera déléguée à la culture. Le 8e adjoint Thomas Klemm sera délégué au sport et à la vie associative. La 9e adjointe Isabelle Depagneux-Segaud sera déléguée à la santé et aux solidarités. Le conseiller municipal Jacques Bisch sera délégué aux anciens combattants et aux commissions de sécurité et d'accessibilité. La conseillère municipale Annabel Beccatini-Gesrel sera déléguée au festival d'arts plastiques dans les écoles mais aussi à la promotion des arts plastiques en général. La conseillère municipale Fabienne Bermond sera déléguée au personnel communal et au conseil consultatif de la vie communale. La conseillère municipale Nathalie Roux sera déléguée à la laïcité aux rencontres de La Trinité à la promotion de la lecture. Le conseiller municipal Sami Bader sera délégué à la biodiversité. La conseillère municipale Sophie Bournot, sera déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes. La conseillère municipale Nathalie Peschi-Masseglia sera déléguée à l'éveil musical et à l'orchestre à l'école. Le conseiller municipal Rudy Accossato sera délégué au mécénat, au partenariat et aux relations avec les entreprises. La conseillère municipale Sabrina Missud-Guillet sera déléguée à la petite enfance. Le conseiller municipal Nicolas Rivoallan sera délégué aux espaces verts. Le conseiller municipal Fabien Bonnafoux sera délégué à la communication et aux réunions de quartier. La conseillère municipale Lina Ben Hamida sera déléguée à la jeunesse. Je vous remercie et je les félicite en votre nom.

#### **Vote du Conseil :**

**Liste de Madame Nicoletti-Dupuy – « Majorité municipale » :            Pour : 28            Contre : 5**

*BBBBBBBB*

#### **Point n°4 - Lecture de la charte de l'élu local**

##### **Monsieur le Maire :**

Il me revient dans le point n°4 de faire lecture de la charte de l'élu local. J'évoquais tout à l'heure les engagements, les droits et les devoirs qui sont ceux des élus. Ils sont résumés dans le code général des collectivités territoriales et tout particulièrement à l'article L 1111-13 de ce code. Je procède à leur lecture.

*« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt réprimé par la loi. Lorsque ces intérêts personnels sont en cause dans des affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans*

lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions. L' élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d' une valeur qu' il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d' usage et les déplacements effectués à l' invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d' un autre mandat électif ». Voilà ces obligations qui nous donnent une grande responsabilité qui donne à tous les élus autour de cette table, la responsabilité de vous être redevable et de vous rendre des comptes. Sachez que j' en serai le garant.

~~~~~

Point n°5 - Détermination du tableau du Conseil municipal

Conformément à l' article L.2121-1 du CGCT, le tableau du Conseil municipal est complété et sera signé à l' issu du Conseil municipal.

~~~~~

**Monsieur le Maire :**

L' ordre du jour est épuisé. Je vous propose mesdames et messieurs, de bien vouloir dans quelques instants nous recueillir pour un moment solennel au monument aux morts. Nous lèverons les couleurs et déposerons une gerbe en la mémoire de tous les Trinitaires morts pour la France. Après quoi, nous partagerons le verre de l' amitié, de la fraternité. Merci à tous et vive La Trinité.

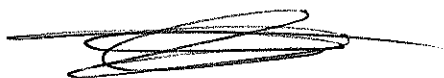
~~~~~

La séance est levée à 11H40

~~~~~

Lina BEN HAMIDA,

Secrétaire de séance.



Ladislav POLSKI,

Le Maire.

